

OUTARDE ET LUZERNE

Implantation de luzerne favorable à l'Outarde canepetière



L'enjeu principal sur la zone Natura 2000 "Plaine de Néré à Bresdon" est le maintien ou l'implantation de couverts herbacés pérennes, sans intervention pendant la période de nidification (voir Infos du Mois n°42 de mai 2016).

L'implantation du couvert dans le cadre des MAEC se fait le plus souvent avec de la luzerne. Comment concilier pratiques favorables aux oiseaux de plaine et agronomie (allongement de la rotation, maîtrise des adventices,...).

Ce que dit le cahier des charges "création d'un couvert favorable aux oiseaux de plaine".

L'implantation et la conduite de la parcelle doivent permettre :

- d'avoir un couvert assez peu dense pour que les oiseaux puissent circuler à couvert : dans le cas d'une légumineuse, implantation à 10 kg maximum,
- d'avoir un couvert bas au printemps pour attirer les mâles qui vont parader : fauche obligatoire entre le 1^{er} avril et le 14 mai,
- d'avoir ensuite un couvert suffisamment haut pour que la femelle puisse se cacher, sans intervention mécanique pour éviter la destruction du nid : aucune intervention sur la parcelle entre le 15 mai et le 15 août,
- de favoriser l'installation d'insectes pour nourrir les poussins : pas de traitement phytosanitaire, pas de fertilisation. Implantation pour 5 ans, un déplacement possible dans la variante "tournante" du cahier des charges.

En contrepartie du manque à gagner, une aide de 510 €/ha engagé est versée pendant les 5 ans du contrat.

Choisir les parcelles en fonction des adventices présentes.

En plus de favoriser la présence et la reproduction des oiseaux de plaine, les producteurs sont en droit d'attendre un bénéfice en terme de fertilité du sol suite à la mise en place d'une luzerne "outarde". En revanche, les qualités de nettoyage attribuées classiquement à des luzernes de fauche se retrouveront moins avec ce type de couvert peu dense donc peu concurrentiel des adventices. Il convient donc de choisir avec précaution les parcelles qui accueilleront ce type de couvert, de manière à en tirer le maximum de bénéfices. Etant donné que seules les interventions mécaniques (hersage, broyage et fauchage) sont possibles, éviter les parcelles porteuses de ray-grass ou de vulpins.

Orienter le travail du sol en fonction de la flore présente.

Si la parcelle présente une faible quantité d'adventices, en particulier de graminées d'automne, pas de préférence de type de

travail du sol. En revanche si des graminées ont été détectées dans la culture qui précède l'implantation de la luzerne "outarde", réaliser un labour pour enfouir les graines de ray-grass ou vulpins et limiter le nombre de graines en capacité de germer.

Quel type d'implantation choisir pour la réussir ?

Ce que dit le cahier des charges : implantation avant le 15 mai, possibilité d'implantation avant le 20/09 de l'année *n* quand le couvert en place au printemps de l'année *n* est une culture d'hiver.

La graine de luzerne est de petite taille, il faut donc la positionner le plus en surface possible (1 cm de profondeur maximum) et sur un sol rappuyé.

Deux modes d'implantation sont possibles :

- **Sous couvert d'une culture au printemps**, (céréale, pois ou tournesol) l'objectif est de bénéficier des pluies du printemps. Si l'implantation est réalisée sous couvert de céréale, il faut anticiper en réduisant la densité de semis de la céréale (200 grains/m²) de manière à ce que la lumière rentre dans le couvert au printemps. Il faut éviter les herbicides à base de sulfonyles qui inhibent la germination des légumineuses. Sous toutes ces conditions, le semis de la luzerne peut être réalisé fin février/début mars avant la montaison de la céréale, suivi d'un roulage. Attention, en cas de printemps humide, la luzerne peut être à la hauteur des épis de céréale à la récolte. L'implantation sous couvert de pois de printemps est également possible. La pratique autrefois fréquente d'implantation sous couvert de tournesol est toujours possible, il faut limiter l'apport d'azote pour favoriser l'implantation de la luzerne.

- **Après la récolte d'une culture principale.**

Vu l'absence de recours possible aux herbicides, il vaut mieux profiter de l'été pour déstocker les repousses de la culture précédente avec des faux semis et positionner un semis de la luzerne à la fin du mois d'août (période qui présente statistiquement un retour de pluies significatives). Dans ce cas, éviter les parcelles avec présence de géraniums en forte densité.

Entretien mécanique des luzernières pour limiter le développement de plantes indésirables et maintenir la luzerne 5 ans.

La luzerne, une fois implantée, est une plante très résistante. C'est donc une très bonne candidate au désherbage mécanique. Sur des luzernes jeunes, mais correctement implantées, des passages de herse étrille sont possibles à l'automne de la première année d'implantation (profondeur de travail à 2 cm, vitesse de 5 à 8 km/h, inclinaison peu agressive des dents). Il est possible de passer des outils plus agressifs dès la deuxième année (vibroculteur en cas de plantes annuelles, déchaumeur à ailettes en cas de vivaces, de préférence sur des périodes sèches). Différents tests montrent une efficacité comprise entre 50 et 70 % de destruction des adventices, avec une perte très limitée de pieds de luzerne.

Afin de ne pas perdre trop de pieds chaque année et de maintenir le couvert pendant 5 ans, il convient de faucher à plus de 7 cm de haut.

Les cahiers des charges (mesures GC01 et GC02) sont disponibles sur le site de la Chambre d'agriculture :

<http://www.charente-maritime.chambagri.fr/pac-aides/mae/plaine-de-nere-a-bresdon.html>



Contacts : Martine GERON - Olivier GUERIN
05 46 50 45 00

Soutien financier

